

Construction d'une Cuisine Centrale

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Par délibération du 16 janvier 2003 le Conseil Municipal avait adopté le principe d'une remise aux normes des 3 cuisines centrales chargées d'approvisionner les restaurants scolaires de Besançon ainsi que les Centres de Loisirs ; l'objectif était également de consacrer l'une d'elles à la préparation des repas pour les crèches.

Un Cabinet a été missionné pour effectuer l'étude du dossier et évaluer le coût d'une telle opération.

Les conclusions de ce Cabinet ont clairement démontré les limites de l'exercice et abouti à l'idée que la construction d'une cuisine centrale ayant les mêmes objectifs (produire pour les restaurants scolaires et pour les crèches) et conciliant des impératifs de sécurité, fonctionnalité et de rationalité économique, était de loin la plus efficace.

Le Conseil Municipal a alors, lors de sa séance du 13 mai 2004, accepté que soit résilié le contrat conclu avec ledit Cabinet dès lors que le projet devait être modifié en profondeur.

Il s'agit en effet désormais d'envisager la construction d'un équipement neuf doté du matériel nécessaire à une gestion moderne d'un tel service et à la fabrication de 5 000 repas journaliers destinés aux restaurants scolaires et aux crèches tout en respectant le principe de la liaison chaude (livraison des repas chauds à une température mini de 63).

Il convient en conséquence de rechercher au plus vite l'emplacement pour une telle réalisation, qui, compte tenu de sa spécificité (liaison chaude) devra se situer en un lieu équidistant de l'ensemble des points de restauration, facilement accessible pour les véhicules des fournisseurs puisque les équipes de livraisons de repas y sont basées.

S'agissant d'un service susceptible de générer éventuellement des nuisances (bruits-odeurs), son implantation en zone industrielle peut être envisagée favorablement.

Une surface de l'ordre de 3 500 m² à 4 000 m² est à prévoir, car, outre la construction du bâtiment de la cuisine lui-même (de l'ordre de 1 000 m² à 1 500 m²), il y a lieu de créer les arrivées des fournisseurs avec quais de déchargement des denrées alimentaires ainsi que les quais de chargement pour les camions de livraison des repas. Un parking destiné aux visiteurs, représentants, personnel devra également être aménagé.

Il convient également de rechercher un nouveau cabinet pour définir le programme redéfini ci-dessus.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la construction d'une cuisine centrale et à autoriser M. le Maire à engager les recherches et démarches dans la perspective de l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de ce projet,

- lancer une consultation pour retenir un programmiste afin d'évaluer précisément les besoins en terme de surfaces et d'équipements d'un tel outil.

«**M. Bernard LAMBERT** : Monsieur le Maire, on l'a dit en commission et Mme la Présidente a donné son accord, mais je voudrais juste le réaffirmer ici, c'est un dossier lourd, innovant, qui a des incidences pour le bon fonctionnement des différents sites avec lesquels il sera en relation. Ce que nous souhaitons dans le cadre de la Commission Ecole et Martine ROPERS rejoint mon sentiment, c'est que nous soyons étroitement associés au suivi de ce dossier.

M. LE MAIRE : C'est tout à fait normal, pas de problème.

M. Benoît CYPRIANI : Comme l'a dit Françoise FELLMANN dans son rapport pour la rentrée scolaire, l'introduction d'une alimentation issue de culture bio a débuté avec le pain depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce projet de cuisine centrale est une chance pour poursuivre dans cette direction. En effet, une piste possible sera l'introduction de légumes bio et frais, en remplacement partiel des produits congelés actuellement utilisés. Or, avec les normes d'hygiène actuelles, l'utilisation de légumes frais ne peut se faire que s'il existe des locaux spécialisés dédiés à leur traitement. Les cuisines actuelles étant trop exiguës, en intégrant cette contrainte dans le nouveau projet, nous pourrons lever cet obstacle. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est une bonne chose aussi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission Budget et de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 octobre 2004.